Décision 25-DCC-182 du 06 août 2025

relative à la prise de contrôle exclusif du fonds de commerce détenu par la SAS SOPEMA (Société Persannaise de Matériel Automobile) par la société SAS Vauban Ouest Auto

Posted on: 08 août 2025 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Société SAS Vauban Ouest Auto
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Fonds de commerce détenu par la société SOPEMA (Société Persannaise de Matériel Automobile)

Lire

Le texte intégral de la décision
135.68 Ko